



VIVRE A

Saint-Pardoux-la-Croisille

SAINT-PARDOUX LA CROISILLE

Bulletin municipal, novembre 2020

éditorial

Alors que nous nous trouvons pour la seconde fois confinés dans l'ensemble du pays, nous pouvons nous interroger sur ce que nous dit la pandémie du Covid sur notre société. Il y a moins d'un an, toute dépense pour le social était impossible, l'hôpital notamment devait être rentable, ses personnels devaient être plus performants. « Il y a des gisements de productivité à l'hôpital » entendait-on. Alors on a contraint les budgets, dégraissé les effectifs du personnel en ne remplaçant pas un retraité sur trois, laissé des services désorganisés avec des soignants qui ne pouvaient prendre les congés correspondant aux heures supplémentaires qu'ils avaient assurées, nous connaissons la suite...

On se trouva fort dépourvus, quand le covid fut venu... Devant la catastrophe à venir il fallut réagir « quoi qu'il en coûte » nous a-t-on dit. - Ah bon ? On croyait qu'il était impossible de trouver des ressources pour assurer un niveau suffisant de protection des populations ! Depuis le début, la crise sanitaire est gérée au jour le jour, à coup de déclarations démenties le lendemain puis modifiées. Bien sûr c'est compliqué, mais ça l'est encore plus lorsqu'on attend un mois ou deux avant de réagir aux préconisations des scientifiques comme ce fut le cas pour les deux confinements.

Pour ce qui nous concerne à St-Pardoux. Une nouvelle équipe municipale, depuis mars dernier, administre notre commune avec une situation inédite, inimaginable il y a encore quelques mois. Rapidement et dès le début du premier confinement nous avons mis en place la livraison de courses pour les personnes vulnérables qui ne pouvaient pas se déplacer en raison des risques de contamination. Aujourd'hui, le risque n'a pas diminué, bien au contraire et nous apprenons à vivre avec. Il n'empêche que si une demande de ré-activation de ce service nous arrive nous le remettrons en place immédiatement. De même, si un nouveau besoin d'assistance se révèle utile, nous en étudierons la faisabilité et dans la mesure de nos moyens nous l'activerons. N'hésitez donc pas à interpeller vos élus en cas de besoin.

Dès la fin du premier confinement, pour la seconde année de suite, un été particulièrement sec a de nouveau mis en difficulté les agriculteurs qui ont entamé les réserves hivernales dès le mois d'août. Il va falloir s'habituer au changement climatique que les scientifiques les plus clairvoyants nous annoncent depuis quelques années. Trop longtemps nous avons cru que nous pouvions prélever dans la nature en considérant que ses réserves étaient inépuisables. Tout concourt maintenant à nous prouver le contraire. De nombreuses richesses renouvelables sont pourtant produites dans la nature c'est vers ces ressources que nous devons nous tourner pour chauffer nos maisons ou pour produire notre énergie. Nous devons aussi être attentifs au gaspillage en isolant mieux nos habitations, de nouvelles aides doivent leur permettre plus facilement en début d'année 2021. Nous en profiterons pour continuer le travail d'isolation des bâtiments communaux que nous avons entrepris depuis 4 ans.

Le site internet de la commune a fait peu de bruit n'hésitez pas à le consulter régulièrement. Pour passer cette période très spéciale, prenez soin de vous, de vos proches et de votre entourage.

Le maire, Dominique Albaret

Le syndicat des deux vallées, notre nouvelle source d'eau potable.

Suite à la mise en application de la loi « NOTRE » au 01 janvier 2020 le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable (SIAEP) des Deux Vallées regroupe désormais 22 communes. Ces communes sont réparties sur trois secteurs. Nous faisons partie du 2^{ème} secteur.

Ce nouveau Syndicat représente 6300 abonnés. Son siège social est fixé à SAINT-PAUL (Les Crozes).

Le conseil syndical est composé de 44 membres (2 par commune), il est présidé par Françoise MAUGEIN (Clergoux) assistée de 4 vices présidents ; Gérard TOURNEIX (Gimel), Antony FAURIE (Saint Bonnet Elvert), Vincent MOSQUERA (Sainte Fortunade) et Richard GLENZ (Argentat).

Pour assurer sa production et sa distribution d'eau potable à l'ensemble des abonnés des communes qui le composent, il dispose des structures suivantes :

16 forages ; 11 stations de reminéralisation ; 2 stations de traitement ; 4 stations de pompage ; 36 captages de sources ou prises d'eau ; 2 stations de reprise ; 32 réservoirs ; 10 châteaux d'eau ; 6 surpresseurs.

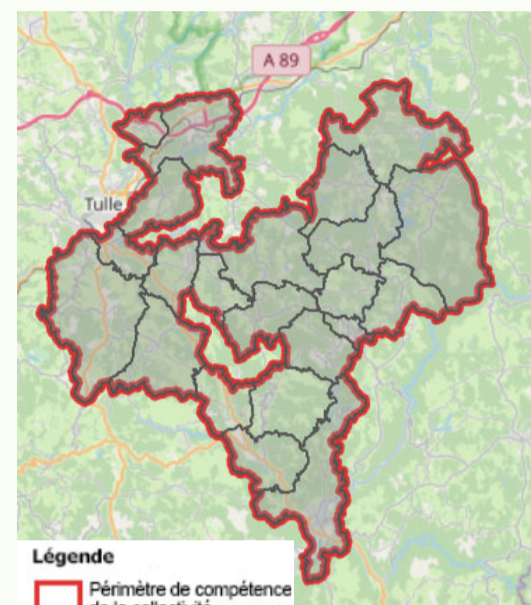
A cela, il convient d'ajouter environ 600 kms de canalisations principales (non compris les branchements individuels).

Le fonctionnement est assuré par 6 techniciens, une secrétaire à temps plein et une secrétaire à temps partiel.

Lors de la dernière réunion du conseil syndical, il a été décidé de lisser les tarifs (consommation et abonnement) sur une durée de 6 ans pour aboutir à un tarif uniforme sur l'ensemble du syndicat en 2026.

Pour Saint-Pardoux la Croisille, les tarifs appliqués (H.T) seront les suivants :

Eau consommée en 2020, facturée en 2021 : Abonnement 104,27€ / Consommation : 1,90€/m³
Eau consommée en 2021, facturée en 2022 : abonnement 103,90€ Consommation : 1,86€/m³
A noter qu'à compter de 2021, la facturation sera établie en Mars pour l'abonnement et en Octobre pour la consommation.



Légende

- Périmètre de compétence de la collectivité
- Périmètre des communes adhérentes à la collectivité

Pour tout renseignement concernant la facturation notamment, vous devez appeler le siège à Saint-Paul au numéro suivant : 05 55 26 21 60.

En cas d'urgence (fuites, manque d'eau, remplissage de piscine, etc...) appeler uniquement le numéro suivant (pour notre secteur 2) : 06 78 73 95 04

École

Entretien avec la cantinière

Pouvez-vous me dire comment se passe votre journée de travail ?

En fonction du menu j'organise mon début de matinée pour préparer les repas (temps de cuisson, éplucher les légumes, faire bouillir l'eau...)

Tout doit être prêt à 11h45, notamment pour fournir les repas aux habitants de la commune ayant réservé.

Le lundi je réceptionne les livraisons principales de l'épicerie La Terre du Milieu à La Roche et les légumes de la ferme des 4 saisons à Marcillac.

Quand les cloches sonnent à midi pile, les enfants arrivent avec leur enseignante Laetitia Duclaux dans la cantine.

Actuellement, les règles sanitaires imposent un service individuel pour chaque enfant, ce qui allonge le temps du repas.

Après avoir conduit les enfants dans la cour, j'assure l'entretien des locaux (mairie, école, bureau de poste).

Avez-vous rencontré des difficultés ?

L'élaboration « maison » des repas demande beaucoup de temps de préparation, il m'a fallu m'adapter au départ pour respecter les horaires.

Quels retours avez-vous de la part des enfants et des fournisseurs ?

Les enfants me donnent la note de 1000 sur 1000 (dit-elle en riant), ils me donnent aussi des idées pour les menus, comme par exemple les moules et les lasagnes. Chaque midi les assiettes sont vides.

J'ai une très bonne entente avec les fournisseurs, par exemple j'ai demandé au fournisseur de veau Bio, Jean-Marc Quioc de Saint-Martin, que la viande ne soit pas trop grasse pour les enfants, il a su s'adapter.

Mot de la «faim» :

Je me sens très à l'aise dans mon travail.

Propos recueillis par Violaine Séry auprès de Nathalie Bécot

Depuis 6 ans la municipalité a travaillé à rendre les locaux de fabrication des repas fonctionnels pour la cantinière et la salle de restauration agréable pour les enfants et nous apportons la plus grande attention à la qualité des produits et à la proximité de leur provenance.



*Soupe de potiron
Poulet tante Jeanne
Riz pilaf
Tarte aux pommes*

Le menu est élaboré à partir des denrées achetées chez les producteurs locaux : les légumes de Sandrine Lecoq à Marcillac, le poulet de Nacer Benfriha, les pommes de Florence Gachet tous deux producteurs des Fermes du Doustre, l'épicerie «La Terre du milieu» à La Roche Canillac..

Les effectifs des 3 écoles du RPI :

La Roche Canillac : 26 enfants scolarisés en maternelle
Saint-Pardoux la Croisille : 5 enfants en CP, 6 en CE1
Clergoux : 7 enfants en CE2, 6 en CM1 et 3 CM2

Travaux prévus pour les trois ans à venir :

Le contrat de plan triennal de travaux que nous avons passé avec le conseil départemental de la Corrèze se termine au 31 décembre 2020, nous avons donc dû préparer un nouveau plan pour les trois prochaines années. **Si nos propositions sont acceptées et subventionnées par le conseil départemental et par la préfecture**, nous prévoyons en 2021 :

La construction d'un hangar à matériel sous le garage de la mairie pour ne plus avoir de machine dehors et loger la chaufferie à bois déchiqueté qui chauffera les bâtiments municipaux., l'isolation et l'abaissement des plafonds puis réfection des peintures de l'appartement au dessus du commerce, le remplacement du plancher de la classe par une dalle et la réfection de l'isolation et des peintures de cette salle, le changement de onze boîtiers de commandes de l'éclairage public.

En 2022 :

Le bardage en bois sur le bâtiment de Charles bas et le changement de la toiture, la réfection de la peinture de la gare du Tacot aux Chemineaux, la création d'un ossuaire au cimetière (c'est une obligation légale), le remplacement progressif des lampadaires par des éclairage LED qui consomment beaucoup moins d'énergie.

En 2023 :

La réfection de la toiture du bâtiment du commerce (car les clous rouillés qui tiennent les ardoises cassent régulièrement et nécessite des interventions fréquentes), la poursuite du changement des éclairages pour installer des LED.

Ce programme de travaux de trois ans sera financé par les subventions et les fonds propres de la commune sans aucun nouvel emprunt bancaire comme nous nous y sommes engagés.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Mairie : Tél : 05 55 27 79 94
courriel : mairie-splc@orange.fr
site : <http://mairie-splc.fr>

Horaire d'ouverture de la mairie :
Mardi et Vendredi : 9h-12h/14h-17h
Mercredi et jeudi : 9h-12h
Samedi : 10h-12h permanence des élus.

Permanence du maire :
Sur rendez-vous

Agence postale et bibliothèque :
Tél : 05 44 40 65 03
du lundi au vendredi : 9h-11h 45
samedi : 10h-12h

Déchetterie à Gros Chastang:
Tél : 06 78 62 92 09
Email : gestiondesdechets@tulleagglo.fr
Mardi, mercredi, vendredi : 14h-18h
Samedi : 9h-12h / 14h-18h.
Fermée le lundi et le jeudi.

Agenda :

Prochains conseils municipaux :

Chaque dernier jeudi du mois à vérifier sur le site <http://mairie-splc.fr>

Etat civil

Naissances :
Lily Veyssset le 20 décembre 2019.

Mariages :
Florian Adnot et Liliane Rito le 7 mars 2020.
Jean Luc Desforges et Christine Geffrault le 22 juillet 2020.

Ils nous ont quittés :
Odette Auberty le 27 novembre 2019.
André Salles le 15 décembre 2019.
Jean Bouyges le 28 décembre 2019.
Jean Luc Desforges le 8 août 2020.

Arrivée des nouveaux habitants :
Willy et Christelle Robert dans le bourg route des sablés.
Didier Bencteux (SCI DBJVal) dans le bourg rue Elise Lissajoux.
Pascal et Muriel Girardin au Feyt.
Jean Philippe et Emilie Ente aux chemineaux.
Guy Roman aux chemineaux.
Grégory Pélissier à Plaziat.
Jean Claude Boden et Amandine Fagnot (SCI ANZO) au Theil.

Eoliennes :

Comme prévu dans le programme de notre mandat, il a été demandé à la préfecture l'autorisation d'organiser un référendum communal sur la question de l'acceptation ou pas des électeurs de la commune pour que des parcelles communales soient mises à disposition d'Engie Green pour son projet éolien. La préfecture a refusé que la commune organise ce référendum d'initiative locale car l'autorisation d'installation d'éoliennes relève de la compétence de l'Etat (lien réponse de la préfecture <https://mairie-splc.fr/index.php/conseil>). Le conseil municipal a décidé d'organiser une consultation de la population sur cette question. Les habitants pourront ainsi exprimer leur avis. Cette consultation sera organisée début d'année 2021..

Expo d'été

Préparons l'après confinement collectivement, après le succès du Musée éphémère installé pendant l'été 2019, la municipalité de Saint Pardoux, l'Amicale laïque, Peuple et Culture et l'Ecole Nationale supérieure d'art de Limoges ont proposé à Zoé Chantre et Jean- Pierre Larroche de renouveler l'aventure pour l'été 2021 un nouveau projet est lancé : semer en tous sens Saint Pardoux de monuments publics éphémères

il y a déjà beaucoup (trop) d'idées :

un monuments aux champignons, au monde englouti (sous le lac), aux travailleurs ensevelis dans le barrage, au monde souterrain, aux joueurs de boules maladroits, au Beau site, au centre de radio parachutages résistance du domaine du Teil, aux résistants, aux habitants vivants de Saint Pardoux, aux « c'était mieux avant », à Saint-Eutrope, aux écoles, à la débroussailleuse silencieuse, au bricoleur du Dimanche, aux nouveaux venus à venir, au futur proche, au futur lointain (Saint Pardoux en 2079 et 2387), aux exploits personnels, aux événements mystérieux, un monument immergé sous l'eau - hommage aux poissons de la rivière, un monument comestible, un monument sonore pour venir écouter le brâme du cerf, le plus petit monument (pour un insecte, un petit objet, un gravier...), un monument clandestin (il se cache, se déplace...), un monument à la noix...

Zoé Chantre et Jean Pierre Larroche viendront rencontrer les habitants de la commune, comme la dernière fois, dès que les conditions sanitaires le permettront.

Dès à présent vous pouvez apporter vos idées et vos remarques - elles sont



toutes les bienvenues.

Quel monument, provisoire ou pérenne, aimeriez-vous voir installer dans la commune ?

Quels sont ceux que vous ne voudriez absolument pas rencontrer dans les rues du village ?

Que voudriez-vous honorer ou commémorer aujourd'hui ?

Peut-on et faut-il pouvoir rire d'un monument ?

Zoé - Jean Pierre - 06 85 92 76 18 -

jpjarroche@gmail.com



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Ses domaines d'intervention :

Depuis la création des communautés d'agglomération, ces dernières exercent des compétences obligatoires et d'autres, optionnelles, choisies par les élus pour mener une politique de territoire et acquises par transfert des communes.

Ses compétences :

Le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, l'habitat, la politique de la ville, la voirie, la collecte des déchets, le cycle de l'eau et l'assainissement (la gestion de la compétence « eau » a été répartie sur 4 syndicats), la transition écologique et énergétique, le tourisme, la petite enfance la jeunesse et les sports, la politique culturelle et la lecture publique, la formation et l'enseignement supérieur, l'offre de soins, la mobilité le transport public.

Concrètement, donnons quelques exemples : Chaque année, un tronçon de voies communales est refait par Tulle Agglo (la route des Sablés ces dernières années, la route du theil en 2021)

Les permis de construire sont instruits par les services communautaires pour les communes disposant d'un document d'urbanisme (carte communale ou PLU).

Des aides de rénovation énergétique, d'aménagement de logement pour les personnes de plus de 60 ans sont possibles.

La déchetterie de Gros-Chastang a été reprise et réaménagée par l'agglomération.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure le contrôle des installations du réseau non collectif.

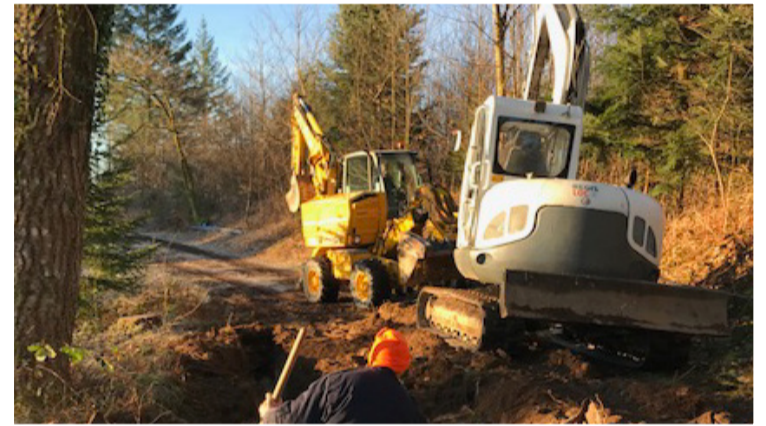
La médiathèque, le centre aquarécitatif, le conservatoire de musique et de danse sont communautaires, les habitants de l'agglomération bénéficient d'un tarif préférentiel au conservatoire.

Le transport pour les élèves de Saint Pardoux qui se rendent à la piscine de Saint Martin la Méanne est pris en charge, un spectacle de théâtre à Tulle est offert en décembre aux écoliers.

Contact : 05 55 20 75 00
tulleagglo@tulleagglo.fr

Histoire d'eau.

Le village de La Valette était alimenté par une source qui avait été captée par les habitants. Ils avaient donc refusé l'eau du syndicat dans les années 1970 lorsque l'ensemble de la commune a été équipée. L'été 2019, trop sec, a provoqué une baisse inquiétante du débit de la source et une pollution de l'eau qui la rendait



inconsumable. Les habitants ont créé une association et en accord avec le syndicat du Morel, ils ont géré et planifié les travaux d'une tranchée de 1km 200 pour se raccorder à la conduite du village du Theillot. Le syndicat du Morel a été leur conseiller technique, la municipalité leur a accordé une aide financière pour l'achat du matériel et maintenant le village est alimenté par l'eau du syndicat et chaque maison a son compteur. Cette action de mobilisation collective a permis en un temps record aux habitants du village de bénéficier d'une eau de qualité. Nous sommes tellement habitués à voir l'eau couler lorsqu'on ouvre un robinet que nous n'y prètons plus attention, mais les habitants de la Valette en connaissent aujourd'hui la valeur. Les étés secs qui se succèdent nous alertent sur la fragilité de cette ressource à économiser.

Le tri, c'est facile !

Emballages plastiques, cartonnés et métalliques :
bouteilles d'eau, soda, lait, huile, ... flacons shampoing, gel douche, briques alimentaires, canettes métalliques, boîtes de conserves...

Papiers : journaux, revues, magazines, cahiers avec ou sans spirales, enveloppes avec ou sans fenêtre, sacs en papier, feuilles, post-it et autres papiers

Verre : bouteilles, pots, bocaux en verre transparent ou teinté, flacons de parfum

Cartons

Et les encombrants ?



Voir horaire de la Déchetterie de Gros-Chastang dans Renseignements pratiques

Pour les déchets végétaux, pensez au compost : Le compostage permet de diminuer de 30% la quantité d'ordures ménagères.



Epluchures, fanes de légumes, fleurs fanées, coquilles d'œufs, marc de café, sachets de thé et infusion, tonte de gazon, déchets de taille de haies, feuilles mortes...

Réalisation d'un compost site Tulle Agglo : <http://tulleagglo.fr/vie-pratique/collecte-des-dechets/les-bons-gestes/le-compostage>